

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, A. ALLIEN

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeylle de Corbeil, — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeylle d'Étampes; — pour celui de Mantas, dans le Journal publieaire de Montes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr.
Six mois... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les factures au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 2 Novembre 1874.

STATIONS	1 ^{er} cl.		2 ^e cl.		3 ^e cl.		4 ^e cl.		5 ^e cl.		6 ^e cl.		7 ^e cl.		8 ^e cl.		9 ^e cl.		10 ^e cl.		11 ^e cl.		12 ^e cl.	
	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.
ORLÉANS D.	7 15	9 10	9 20	10 45	11 45	1 40	5 10	6	7 45	8 45	9	10 5	10 45	12 30										
TOURNAI	8 15	9 49	10 39	12 59	2 59	6 24	7 14	8 10	9 23	10 10	11 15	11 35	1 58											
ÉTAMPES	8 34	10 54	11 44	1 47	3 17	6 43	7 32	8 28	9 41	10 28	11 33	1 56												
ANGERVILLE	8 41	11	11 23	1 23	2 54	6 50	7 45	8 41	9 54	10 41	11 46	2 9												
MONNERVILLE	8 54	11 13	11 25	1 26	2 57	6 53	7 48	8 44	9 57	10 44	11 49	2 12												
TOURNAI	9 15	10 18	11 25	1 26	2 57	6 53	7 48	8 44	9 57	10 44	11 49	2 12												
ORLÉANS D.	11 23	11 44	1 11	3 51	6 4	9 23																		

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans : 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 8 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Police correctionnelle.

Audience du 4 Novembre 1874.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— PELLARDY Pierre-Louis, 63 ans, né à Cloyes, ouvrier tailleur d'habits, en résidence obligée à Cloyes; 5 mois de prison, pour rupture de ban.

— CRAMBALLE Gustave-François, 27 ans, ouvrier cordonnier, né à Manners, demeurant à Maisse; 4 an de prison et aux dépens, pour vol.

— COLIN Eugène, 43 ans; — GOGAIN Césarine-Alphonsine, femme Collin, demeurant ensemble à la Croix-de-Champdoux, commune d'Étampes; 6 jours de prison, 25 fr. d'amende chacun et solidairement aux dépens, pour ouverture d'un débit de boissons le consommant sur place sans autorisation.

— CANIVET Louis-Germain, 54 ans, marchand loupanger, né et demeurant à Mosigny; inculpé d'ouverture d'un cabaret sans autorisation, renvoyé des fins de la poursuite sans dépens.

— COLLET Jean-Pierre-Désiré, 51 ans, tonnelier, demeurant à Étampes; 6 jours de prison, 25 fr. d'amende, pour coups et blessures volontaires, 15 fr. d'amende, pour ivresse manifeste sur la voie publique étant en état de récidive.

— RUE Jean-Charles-Désiré, 76 ans, ancien cultivateur, demeurant à Étampes; 50 fr. d'amende, 50 fr. de dommages intérêts et aux dépens, pour diffamation publique envers un particulier.

JUGEMENTS PAR DÉFAUT.

— DELACOUR Alexis, sans profession, demeurant à Fontenette, commune d'Abbéville, 50 fr. d'amende, 25 fr. de dommages intérêts et aux dépens, pour chasse sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire.

Feuilleton de l'Abeylle

DU 7 NOVEMBRE 1874.

PETITE-PRUNE

(Nouvelle)

S'il est un nom populaire en Bretagne, c'est certainement celui des Kerjégan.

S'il est un homme honoré de tous, sans exception, dans la bonne ville de Rennes, c'est bien le comte Yves de Kerjégan, dernier du nom.

C'est un grand deuil, allez, non-seulement pour la famille, mais encore pour tout le pays, que cette absence d'héritier mâle dans une maison, si unanimement respectée.

Il est vrai que le comte de Kerjégan est père d'une fille, mais, si cette belle personne, blonde et superbe, paraît au cœur paternel une compensation à peu près acceptable, il n'en est pas de même pour la société.

Ils sont là huit ou dix gentilshommes de pure race qui, depuis vingt ans que M^{lle} Isabelle de Kerjégan les subjuguait par sa grâce souveraine, ne cessaient de répéter en hochant désespérément la tête :

— Elle est charmante !... mais si elle était un garçon !...

Isabelle, qui, toute petite, avait saisi au vol cette exclamation, fit, en conscience, d'énormes efforts pour se masculiniser.

MATRIE D'ÉTAMPES.

Amortissement de l'emprunt de 200,000 francs.

5^e Tirage. — Numéros sortis remboursables le 1^{er} Novembre 1874 :

31	186	360	489	621
35	222	375	495	624
48	253	378	500	640
77	260	389	507	683
104	281	409	509	723
116	283	416	525	735
121	294	428	549	763
138	303	446	587	790
154	325	461	589	
160	326	484	602	
180	328	471	618	

Recrutement de l'armée territoriale.

ITINÉRAIRE

du Conseil de révision pour la formation de ladite armée, composée des classes de 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865 et 1866.

Par suite d'une nouvelle instruction ministérielle en date du 30 octobre dernier, relative aux opérations du Conseil de révision pour la formation de l'armée territoriale, le Conseil de révision de l'arrondissement d'Étampes commencera ses opérations le Mercredi 11 Novembre courant, et se réunira aux chefs-lieux de canton aux jours et heures indiqués ci après :

MATRIE D'ÉTAMPES.

Mercredi 11 Novembre, huit heures et demie du matin. — Étampes (classes 1855, 1856, 1857, 1858).

Mercredi 11 Novembre, une heure et demie du soir. — Étampes (classes 1859, 1860, 1861, 1862, 1863).

Jeudi 12 Novembre, huit heures et demie du ma-

Elle espérait ainsi plaire aux vieux amis de son père dont elle ne saisissait pas bien les regrets.

Sa nature s'y prêtait mal. Elle eut beau faire de la gymnastique, monter à cheval, se rompre à la marche, elle ne put empêcher une beauté toute féminine de s'épanouir en elle avec ses plus séduisants attraits.

Elle y gagna seulement un développement dans la taille, une certaine assurance d'allure, une façon de porter haut la tête qui modifierent quelque peu cette incontestable beauté.

Et c'était un piquant contraste que celui de sa tenue, dénuée de toute timidité, avec son visage calme, aux traits corrects d'une idéale finesse.

« Une tête de madone sur un corps de mousquetaire ! » disait en riant M^{me} de Saint-Sever qui la jalou-sait trop pour l'aimer beaucoup.

M^{me} de Saint-Sever était pourtant bien une jolie femme qui aurait pu faire grâce de son envie à ses bonnes amies; mais c'était surtout une femme occupée, ennuyée, languissante, dont la dangereuse oisiveté devait engendrer des chagrins pour elle et pour son entourage.

A peine plus âgée qu'Isabelle de Kerjégan, mariée depuis deux ans à un gentilhomme campagnard mille fois plus absorbé par ses chasses et ses fermes que par sa jeune femme, Anne-Marie de Saint-Sever passait la moitié de l'année à Rennes, dans l'hôtel le plus proche de celui de son amie.

Un bel hôtel que celui de Kerjégan, point banal, point surchargé d'ornementations douteuses; mais vaste, sévère, imposant comme le souvenir d'un autre âge où l'on savait bâtir de si splendides églises avec la

lin. — Étampes (classes 1861, 1865, 1866). — Boissy-le-Sec.

Jeudi 12 Novembre, une heure et demie du soir. — Boutevilliers. — Bouville. — Brières-les-Scellés. — Chalo-Saint-Mars. — Chaufour. — Mauchamps. — Ormoy-la-Rivière.

Vendredi 13 Novembre, huit heures et demie du matin. — Etréchy. — Morigny-Champigny. — Saint-Hilaire. — Souzy-la-Briche. — Villeconin.

MATRIE DE LA FERTE-ALEAIS.

Lundi 16 Novembre, neuf heures du matin. — Baulne. — Boutigny. — Cerny. — Guigneville.

Lundi 16 Novembre, une heure et demie du soir. — Auvers-Saint-Georges. — Chamarande. — Mondeville. — Orveau. — Torfou. — Vayres.

Mardi 17 Novembre, neuf heures du matin. — La Ferté-Aleais. — Ineville. — Boissy-le-Cutté. — D'Huisson.

Mardi 17 Novembre, une heure et demie du soir. — Bouray. — Lardy. — Videlles. — Villeneuve-sur-Auvers.

MATRIE DE MÉRÉVILLE.

Mercredi 18 Novembre, neuf heures et demie du matin. — Méréville. — Abbéville. — Arrancourt. — Estouches.

Mercredi 18 Novembre, une heure et demie du soir. — Gaillerval. — Monnerville. — Pussay. — Saint-Cyr-la-Rivière.

Jeudi 19 Novembre, neuf heures du matin. — Angerville. — Boissy-la-Rivière. — Chalou-Moulineux.

Jeudi 19 Novembre, une heure et demie du soir. — Blandy. — Bois-Herpin. — Congerville. — Fontaine-la-Rivière. — La Poré-Sainte-Croix. — Marolles. — Roinvilliers. — Saclas. — Thionville.

MATRIE DE MILLY.

Mardi 24 Novembre, neuf heures et demie du matin. — Boigneville. — Brouy. — Buno-Bonnevaux. — Champmoetteux. — Courances.

Foi pour inspirateur et créer de si majestueuses demeures avec le respect de chez soi pour architecte.

Il fait l'angle de la rue Sainte-Méline et de la rue de Fougère, regardant bien en face l'archevêché, et de profil l'entrée du Thabor.

L'église Notre-Dame de Rennes, qui occupe le fond de la place, semble bénir, par les mains étendues de sa Vierge colossale, l'antique toit d'ardoises brisées où s'abrite un des meilleurs chrétiens de la catholique Bretagne.

Une large grille, en fer guiloché comme un bijou féminin, s'étend en bordure de la rue Sainte-Méline, flanquée à droite par une loge de concierge où trône un vieux serviteur de la famille, et à gauche par une maisonnette microscopique, assez laide et parfaitement inutile à l'ordonnance générale du logis.

On ne s'expliquait pas dans la ville la conservation de cette bicoque enclavée dans la cour, ouvrant sur la rue, tournant son dos moussu à l'hôtel.

A quoi servait-elle ? à rien vraiment, car on ne pouvait regarder comme utile l'asile qu'elle offrait à une humble famille de pauvres gens.

Pourquoi le comte Yves de Kerjégan conservait-il cette enclave gênante qui déparait sa demeure, si carrément assise entre un perron monumental et d'ombreux jardins ?

Personne ne le savait et peut-être ne le savait-il pas lui-même.

Il avait toujours vu debout cette petite mesure, et sur le seuil une bonne femme maigriotte et ridée qui le saluait au passage, silencieusement.

Il avait aussi coutume de recevoir au 31 décembre la

Mardi 24 Novembre, une heure et demie du soir. — Courdimanche-sur-Essonne. — Dannemois. — Giroville. — Maisse. — Mespuits.

Mercredi 25 Novembre, huit heures et demie du matin. — Milly.

Mercredi 25 Novembre, une heure et demie du soir. — Moigny. — Oncy. — Prunay-sur-Essonne. — Puiset-le-Marais. — Soisy-sur-Ecole. — Valpuisseaux.

* * * Nous apprenons avec plaisir que l'Académie de Médecine, ayant nommé un membre correspondant national, c'est-à-dire pris parmi tous les médecins de France exerçant en dehors de Paris; a présenté en troisième ligne notre compatriote M. le docteur Bourgeois.

* * * Lundi dernier, 2 novembre, à 2 heures après-midi, un commencement d'incendie s'est déclaré chez le sieur Ingrain, mesureur, place Saint-Gilles. Grâce aux secours des voisins dévoués, les dégâts qui pouvaient être considérables n'ont eu heureusement qu'un résultat insignifiant. M. Ingrain s'empresse de remercier les personnes qui l'ont aidé de leur concours. On présume que l'incendie aurait eu pour cause la réflexion du soleil dans plusieurs verres d'optiques.

M. RIMBAULT,

ANCIEN PRINCIPAL DU COLLÈGE D'ÉTAMPES.

Nous publions d'après les Mémoires de la Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise, la notice suivante sur M. Rimbault, qui a été lue par M. Durand de Laur, dans la séance publique de cette société du 16 janvier dernier :

« Né à Étampes, le 3 mai 1814, d'une famille des plus modestes, mais des plus justement estimées, M. André Rimbault fit ses classes avec distinction au collège de cette ville. D'abord maître d'études, ensuite

visite de cette locataire discrète qui lui rapportait régulièrement ses vœux de bonne année et une modeste somme dans un papier bien blanc.

Seulement, il était encore dans l'usage d'accepter les vœux et de refuser l'argent en disant avec un bon sourire :

— Ne parlons point de cette bagatelle, madame Laysour.

— Permettez-moi d'insister, Monsieur le comte, répondait-elle.

— Ce sera l'année prochaine, si vous voulez bien; aujourd'hui je n'ai point le temps de causer chiffres. A revoir, madame Laysour.

La vieille femme se retirait, sentant bien que l'année suivante, comme celle-ci, le comte trouverait le moyen de ne pas accepter son loyer et de ne pas humilier son orgueil.

Et la bicoque, que trois coups de pioche auraient si facilement fait disparaître, continuait à nuire à l'ensemble harmonieux du plus beau logis rennais.

Anne-Marie de Saint-Sever, qui cherchait volontiers le mauvais côté de toutes choses, avait dit à son amie d'un air railleur :

— Vous découvrirez quelque jour, ma chère, que votre père a brité la quelque erreur de jeunesse, quelque passion vieillie.

A quoi M^{lle} de Kerjégan ne répondit que par un altier haussement d'épaules, en montrant du bout de son ombrelle la silhouette osseuse de la veuve Laysour.

Réellement, la pauvre veuve n'avait jamais dû être jolie. En enlevant trente ans à ce visage ravagé par les

professeur d'humanités dans cet établissement, il en devint principal en 1844, sur la demande des maîtres, des familles et des magistrats de la cité. Au bout de dix ans, il passa avec le même titre au collège de Pamiers, un des plus importants du Midi, et l'année suivante, à celui de Chartres. Il releva cet établissement par la sagesse de son administration, et l'on parla sérieusement de l'ériger en lycée. Mais la ville satisfaite d'avoir un collège florissant et parfaitement tenu, recula devant la dépense.

L'autorité supérieure, voulant reconnaître le dévouement et les services de M. Rimbault, le nomma chevalier de la Légion d'Honneur en 1866.

Après vingt-trois ans de principalat, il commença à sentir la fatigue, et aux vacances de 1867 il demanda un congé en attendant sa retraite. L'année suivante, il vint s'établir à Versailles; mais la douceur du repos ne le fit pas renoncer à cette vie active et dévouée qui était un besoin de son cœur. Nommé membre de la commission de surveillance près de l'École normale primaire, puis de la commission chargée d'examiner les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité, il se fit remarquer par son assiduité consciencieuse et par son rare bon sens. Devenu administrateur de la Bibliothèque populaire, il organisa toute une comptabilité nouvelle qui a déjà rendu les plus grands services et qui lui surviva. C'est grâce à la sagesse de son administration que la Bibliothèque vient de faire imprimer un catalogue. C'est lui qui rédigeait les rapports mensuels sur la situation morale et financière de la Société; rapports excellents dans lesquels il indiquait les meilleures mesures à prendre dans l'intérêt de l'œuvre. Les membres du conseil étaient habitués à compter sur lui, et à se reposer à peu près pour tout sur son zèle et sur la rectitude de son jugement. Il organisait, contrôlait, réformait, améliorait; et toujours avec la plus grande modestie et un tact parfait, de manière à ne blesser personne.

A la Caisse des écoles, pour me servir d'un mot familier, c'est lui qui était la cheville ouvrière. Trésorier de l'œuvre, il l'avait administrée dès sa création et l'avait faite sienne. Lui mort, il faudra réorganiser tout le conseil, pour accomplir ce qu'il faisait tout seul par des visites fréquentes dans les écoles, par des démarches de toute nature, par des enquêtes dans les familles pauvres, par des achats continus de livres, de vêtements et d'autres objets de même ordre. Il était le grand et unique répartiteur des bienfaits dus à cette institution; bienfaits de détail qui demandent beaucoup de temps et d'attention. Tous les instituteurs et toutes les institutrices de Versailles connaissent M. Rimbault et avaient l'habitude de s'adresser à lui, toutes les fois qu'ils désiraient quelque chose pour leur école ou pour leurs écoliers. Soit par les fonds de la Caisse des écoles, soit par des démarches auprès de l'administration municipale, il réussissait à leur donner ce qui leur était nécessaire. Comme délégué inspecteur des classes, il n'était pas moins utile. Il se plaisait dans ses inspections à faire la classe pendant quelque temps, et ces leçons étaient aussi profitables aux maîtres qu'aux écoliers (1).

L'Histoire de Versailles pendant l'occupation, publiée par M. Delerol, nous fait connaître quel fut le dévouement de M. Rimbault pendant ces tristes mois. Les familles expulsées des villages voisins par l'ennemi, amenaient avec elles de nombreux enfants qui

(1) Comme trésorier de la Caisse des Ecoles de Versailles, M. Rimbault a lu, le 2 juin 1872, dans l'assemblée de cette association présidée par M. le Ministre de l'Instruction publique, un rapport moral et financier qui lui a valu les plus chaleureuses félicitations, et qui a reçu une grande publicité. Rien ne montre mieux que ce rapport quels services avait déjà reçus, que les services plus grands encore étaient en droit d'attendre de lui cette institution si éminemment utile et morale.

chagrins et la misère, on aurait trouvé une figure fade, inquiète, allongée par la perspective incessante du jour au lendemain.

M^{me} de Saint-Sever n'eut aucun succès avec son insinuation hasardeuse.

D'ailleurs, il importait assez peu à Isabelle de Kerjégan que la mesure disparût ou non, que la veuve eût été belle ou laide, que les privations ou l'aisance habitassent ce petit coin oublié.

Elle ne songeait aux malheureux que pour leur verser largement l'or de sa bourse de jeune fille. Elle croyait avoir satisfait au divin précepte de la charité en donnant plein pouvoir aux distributions de ses aumônes, sans jamais en trouver le chiffre trop élevé.

Inscrite en tête de toutes les œuvres de bienfaisance, plaçant à elle seule autant de billets de loterie que la moitié des dames de Rennes, ayant un ouvrage qui portait son nom, et méritant le titre de *Fondatrice de l'orphelinat des faubourgs*, elle n'imaginait pas, certes, qu'il y eût une autre manière de faire le bien.

Son père, plus éclairé, pouvait le lui apprendre. Il ne croyait pas devoir le faire encore. La situation d'une jeune fille sans mère, si noble et si honorée qu'elle soit, demandait, à son sens, une grande réserve extérieure.

Mais, pour préserver sa fille des démarches imprudentes et des excès de zèle auxquels auraient pu l'entraîner une charité inexpérimentée, il négligea de lui faire entrevoir l'abîme de misères morales, de souffrances cachées, que la richesse a mission de rechercher et de consoler ici-bas.

Ce n'était pas M^{me} de Saint-Sever dont l'exemple l'eût entraînée, bien au contraire.

trouvèrent en lui le protecteur le plus dévoué et le plus paternel. Il voua tous ses soins à ces victimes de l'émigration forcée. Il les distribua dans les écoles, où ils reçurent l'enseignement gratuit donné par la ville. Il les surveilla, les habilla et les aida de toute façon. Grâce à lui et à la Caisse des écoles, il y eut un soulagement de plus apporté par Versailles à la détresse de ces pauvres émigrés.

Au mois de septembre, le conseil municipal ayant voté 10,000 francs pour l'établissement de fourneaux économiques, M. Rimbault se fit inscrire parmi les délégués qui eurent la charge pénible de les administrer. Les distributions commencèrent le 10 octobre, et dès le lendemain cette création était devenue populaire. Elle rendit pendant tout l'hiver les plus grands services, grâce à la direction intelligente et au dévouement des délégués (2).

Ce qu'était l'ami, le père de famille, ceux qui ont vécu dans l'intimité de M. Rimbault pourraient vous le dire. Entouré de l'amour et de la vénération de tous les siens, nul ne goûta mieux que lui les joies du foyer domestique. Simple et droit, vivant plus pour les autres que pour lui, il inspirait l'estime et l'affection à tous ceux qui l'approchaient. Car il avait cette qualité peu commune, mais bien sympathique: c'est que non-seulement il ne se prévalait jamais de son propre mérite, mais que véritablement il s'ignorait lui-même.

Dès son arrivée à Versailles, il devint membre de la Société des sciences morales. Il y apporta cette activité intelligente et laborieuse qui l'accompagnait partout. Il débuta par deux études remarquables sur Chamfort et sur Fontanes, l'un mort victime d'une révolution dont il avait été l'apôtre, l'autre élevé par la fortune aux plus hautes dignités de l'empire. Plus tard, dans un mémoire plein de faits et de vues judicieuses, il traita certaines questions relatives à l'enseignement populaire, spécialement en ce qui touche les classes d'adultes et d'apprentis. Je ne parlerai pas de plusieurs autres études de moindre importance. Sous le voile d'une modestie vraie, ses communications révélaient un savoir solide et varié, un jugement droit et ferme, une élocution pleine de simplicité qu'animaient une douce chaleur. Au mois d'août 1872, les suffrages unanimes de ses collègues le portèrent à la présidence.

Toujours actif, toujours infatigable, M. Rimbault préparait une étude approfondie sur un des esprits les plus brillants et les plus singuliers de la fin du XVIII^e siècle, sur Rivarol, quand, vers le milieu de mars, les progrès alarmants de la maladie qui devait lui donner la mort le contraignirent au repos. Malheureusement il ne céda que beaucoup trop tard à une impérieuse nécessité; car M. Rimbault était avant tout l'homme du devoir. Tant que ses forces ne lui ont pas fait complètement défaut, il a voulu remplir avec une ponctuelle exactitude les charges diverses qu'il avait acceptées avec un entier dévouement. Que de fois l'hiver dernier, bravant des souffrances presque intolérables, il est venu par un temps froid et humide présider nos séances! A voir la sérénité de son visage, l'attention soutenue qu'il prêtait aux communications de ses collègues, la présence d'esprit avec laquelle il dirigeait la discussion et l'empêchait de s'égarer, nul n'aurait pu croire aux ravages de la maladie cruelle qui minait sa forte constitution. Tel était le collègue aimé et respecté de tous, qui a été si tôt ravi à notre Société, ou pour mieux dire à la ville de Versailles.

Chrétiennement élevé par une famille éminemment religieuse, M. Rimbault demeura toute sa vie fidèle à ses croyances, et scrupuleux observateur des règles et des pratiques dont il avait reçu l'héritage. Aussi est-il

(2) Voir l'Histoire de l'occupation, pages 146 et 223.

Anne-Marie avait pour principe qu'à s'attrister sur les malheurs d'autrui on use son cœur et flétrit ses yeux.

Quand une infortune lui était signalée, elle mettait ses jolies menottes blanches sur ses oreilles en s'écriant: — Ah! c'est affreux!... Pauvres gens!... Je leur enverrai cent francs; mais ne m'en parlez plus, je vous en conjure!... Je suis trop sensible, cela me fait un mal atroce.

Nous ne répondons pas que les cent francs fussent toujours exactement envoyés; seulement, en face de cette sensibilité exquise, les bavards rentraient dans le mutisme et les habitués de son salon se le tenaient pour dit.

Il ne vint donc jamais à la pensée de M^{me} de Kerjégan de jeter un regard sympathiquement investigateur dans le petit ménage Laysour.

C'était déjà beaucoup de condescendance, à son avis, que de répondre en souriant à l'humble salut de la mère et d'échanger quelques paroles, banales d'un côté, respectueuses de l'autre, avec la fille.

Car il y avait une fille, un fils aussi, dans la misérable maisonnette; mais le fils, on ne le voyait guère, une fois l'an tout au plus; et la fille était si modeste, si laborieuse, qu'elle ne quittait presque jamais le coin de fenêtre où elle tirait assiduellement l'aiguille.

C'était une enfant de seize à dix-sept ans, qui n'en paraissait avoir que treize; non pas qu'elle fût précisément chétive, mais l'exiguïté de sa taille, la ténuité de son buste, l'expression chaste de son visage donnaient à tout son petit être un cachet enfantin.

Le sabotier de la rue de Fougère ne pouvait trouver

mort comme il avait vécu, non sans regret sans doute en songeant au deuil des siens, mais prêt, mais calme et plein d'espérance; car à la foi robuste et réfléchie s'alliait en lui la charité la plus expansive et la plus généreuse.

Chronique locale.

Cette année par une coïncidence fâcheuse, la fête des Morts est tombée un lundi; le lundi, on le sait, est chez nous le jour des ivrognes et malgré la loi sur l'ivresse qui est venue grossir le recueil déjà passablement indigeste de nos lois, et qui justifie la pensée d'Horace sur l'inutilité des lois lorsque la moralité est absente, le nombre des ivrognes est loin de diminuer. Qui a bu boira, dit la sagesse des nations, c'est sans doute pour demeurer fidèle à ce dicton populaire, que lundi dernier, malgré la solennité du jour, on rencontrait dans la ville et sur les chemins des gens gorgés d'alcool.

Je pensais que si je pouvais à l'État pour avoir une porte ou une fenêtre sur la voie publique, j'ai en même temps le droit de passer par ma porte à ma volonté et aussi souvent que je le juge convenable, eh bien! j'étais dans l'erreur, pour pouvoir user d'une porte donnant sur la voie publique, il ne suffit pas que vous ayez payé régulièrement vos douzièmes des portes et fenêtres, il faut encore qu'il convienne à messieurs les ivrognes de vous laisser, comme on dit, la porte libre.

Lundi dernier, vous vous en souvenez, après que le brouillard fut dissipé, le temps était devenu splendide, le soleil brillait comme au mois de mars et invitait chacun à sortir de chez soi pour accomplir un pieux pèlerinage au cimetière, et aller déposer une fleur sur la tombe des parents et des amis que nous pleurons. Lundi donc, un peu après midi, je me disposais à quitter ma maison; en ouvrant ma porte, je la trouve barrée par un individu étendu de son long sur le sol, et devant son vin. Je l'interpelle et l'invite à me laisser le passage libre, — pas de réponse, — je le secoue, et l'engage à se lever, — je n'entends qu'un grognement semblable au bruit que fait le compagnon de saint Antoine, lorsqu'il est bien repu. Sur le dos de notre homme ivre mort, un plaisant, sans doute son compagnon de débauche, avait attaché un écriteau sur lequel on lisait écrit en gros caractères: *Fumier à vendre*. Il me fallait pourtant passer; on peut le déranger dit quelqu'un; l'un prend les pieds et l'autre veut le prendre par les épaules, mais, pouah! comment s'y prendre pour remuer notre homme? La face et le buste baignent dans une marre de déjections, il est comme on dit dans mon pays, tellement engoncé, qu'il faudrait des pincettes pour le toucher. — J'en prends mon parti, et pour sortir de chez moi j'enjambe mon individu et je le laisse devant son vin sur le seuil de ma porte. Je continue ma course faisant en moi-même de tristes réflexions sur l'état repoussant de ce misérable. Il y avait bien vingt minutes que j'avais quitté, un individu sort d'une maison, il chancelle, il chante comme un homme ivre et va se poster au milieu de la voie publique pour satisfaire un besoin naturel.

Pour rentrer chez moi, je pris un chemin détourné, espérant éviter de nouvelles rencontres, un troisième ivrogne se trouve encore sur mon passage, son visage est abruti, il fait des efforts pour se soutenir et menace à chaque instant de tomber, je passe rapidement comme quelqu'un qui craint qu'une tuile ne lui tombe sur la tête. Mon homme avec son écriteau était encore couché en travers de ma porte, à mon approche, il se lève cette fois, mais il n'est pas dégrisé, il décrit de nombreux zig-zags, — il paraît glorieux de son état d'ébriété et s'en va promener dans Etampes son *Fumier à ven-*

sabot à son pied dans tout son assortiment, tant il le fallait étroit. Sa main hâlée avait une rare délicatesse de forme. Mettre à ses oreilles fines le légendaire anneau breton eût été un crime, tant elles se découpaient, mignonnes, sous ses épais bandeaux.

Brune avec cela, brune à n'y pas croire; brune de cheveux, de prunelles et de peau; si brune que M^{me} de Saint-Sever, qui avait le monopole des railleries, des allusions et des sobriquets, eut un succès de réalisme et d'esprit en s'écriant un jour:

— Mais ce n'est pas Yvonne que'il faut appeler cette enfant-là, c'est Petite-Prune.

On en rit beaucoup à l'hôtel de Kerjégan, M. de Saint-Sever, lui-même, qui n'entendait jamais ce que disait sa femme, se répandit en bouanges épaisses sur l'à-propos d'un tel surnom.

— Vous avez d'autant plus raison, madame, dit le comte de Kerjégan, que votre sobriquet vise à la fois le caractère et le physique d'Yvonne.

— Vraiment? Je ne savais pas tomber si juste.

— Cette jeune fille, très-intelligente et mieux élevée que ne le sont d'ordinaire ses pareilles, a dans l'esprit une verdeur, dans l'expression une saveur pittoresque, qui rappellent fort heureusement l'acidité et le montant du petit fruit violet dont vous avez fait son pseudonyme.

En quittant son amie, ce jour-là, M^{me} de Saint-Sever daigna s'arrêter près de la petite fenêtre, dont l'unique carreau de verre verdâtre s'entrebaillait sur la grande cour.

— Que faites-vous là, Petite-Prune? lui demanda-t-elle en désignant la broderie qui se déployait sur les genoux de la jeune fille.

dre. Dieu veuille qu'il ait compris la leçon et se soit corrigé de son détestable défaut!

Documents historiques sur Etampes et ses environs.

VI.

Nous devons à l'obligeance de M. Jacob, notaire à Angerville, la communication de la pièce qui suit:

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 25 Mai 1728, qui casse et annule une Sentence des Etds d'Etampes, et ordonne que le nommé Antoine Parisot et autres Archebusiers de la Ville d'Etampes, ne jouiront, tant pour le passé que pour l'avenir, d'aucune exemption de Droits d'Aydes, octrois réservés aux Hôpitaux, et autres Droits dds à Sa Majesté; condamne ledit Parisot aux dépens faits en ladite Election.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ETAT.

Sur la Requête présentée au Roy en son Conseil par Pierre Brossard, Sous-Fermier des Aydes, et autres Droits y joints de la Ville et Election d'Etampes: Contenant, que sur le refus fait par Antoine Parisot, Marchand de ladite Ville d'Etampes, se disant Roy de la Compagnie de l'Archebuse d'icelle, de payer la somme de 33 livres 3 sols, tant pour les Droits d'anciens et nouveaux cinq sols, Gros, Augmentation, Jauge et Courtage, quatre sols pour livre, Inspecteurs aux Boissons, et deux sols pour livre, que pour les nouveaux octrois réservés aux Hôpitaux d'onze Poinçons et moitié de Poinçon de Vin, dont deux tenans des Pais exempts du Gros, et par lui fait re entrer en sa maison de ladite Ville d'Etampes les 29, 31 Octobre, 4, 5, et 28 Novembre dernier, le Directeur du Suppliant décerna sa Contrainte dûment visée et scellée par les Officiers de ladite Election les premier, 5, et 6 Mars aussi dernier, en vertu de laquelle il fut fait ledit jour 6 Mars Commandement audit Parisot, qui, au lieu d'y satisfaire, y forma le 8 du même mois son opposition, et sur ce qu'il prétendit par ses écritures du 20 dudit mois qu'en conséquence de la signification par lui faite au Bureau du Suppliant le 23 Février précédent des Arrêts du Conseil et Lettres Patentes des premier Avril et 28 Octobre de l'année dernière, enregistrées tant en la Cour des Aydes qu'en ladite Election les 12 et 23 Décembre audit an, et de ce qu'il avoit abattu l'Oiseau le 8 Septembre de la même année, il devoit jouir de l'exemption de toutes Tailles, Aydes, Subsidés, et autres Impositions; il intervint en ladite Election le 23 dudit mois de Mars dernière Sentence par laquelle il fut déchargé avec dépens desdits Droits à lui demandez, ce qui est irrégulier et insoutenable, 1^o Parce que par l'Edit du mois d'Octobre 1644, enregistré en ladite Cour des Aydes de Paris le 24 du même mois d'Octobre 1644, tous les Dons, Concessions, Privilèges et Exemptions des Droits d'Aydes ci-devant accordés auxdits Archebusiers d'Etampes ayant été supprimés, à compter du premier Janvier audit an, les Lettres Patentes de Confirmation par eux obtenues, tant de Sa Majesté que de Louis XIV, d'heureux memoira, des mois de Juin 1700, Juin 1746 et 28 Octobre 1727, n'étoient d'aucune consideration, à joindre que celles de 1700 et 1746 ne portoient expressément la confirmation desdits Privilèges à eux accordés par celle du 24 Mai 1549 qu'à condition qu'ils ne se trouveroient pas revocés par aucun Edit, Déclaration ou Arrest. 2^o Parce qu'en execution dudit Edit de 1644, les Archebusiers des Villes de Peronne, Bar-sur-Aube, Langres, Châteaui-Thierry et Nuyon, qui avoient les mêmes Privilèges que ceux d'Etampes, avoient esté deboutez, et sur le même fondement de pareilles prétentions par douze Arrêts du Conseil des 26 Novembre 1688, 7 Aoust 1744,

Celle-ci leva la tête et sourit sans trop de surprise. Elle s'entendait donner pour la première fois ce petit nom bizarre dont son esprit prompt saisissait l'application.

Elle n'en éprouva aucun dépit et ne jugea même point nécessaire de le relever.

— Je brode une nappe d'autel pour la chapelle des Pères Carmes de la rue de Fougère, madame, répondit-elle simplement.

Anne-Marie prit le fin tissu de l'air connaisseur d'une patricienne, pour qui les élégants travaux, d'un luxe recherché, n'ont plus de secrets.

Il lui fallut s'avouer pourtant que ses longues heures de loisir n'avaient jamais produit une seule fleur aussi hardiment pesée sur la dentelle, aussi finement fouillée, aussi merveilleusement réussie.

— Vous êtes une artiste en broderie, ma chère enfant, dit-elle en laissant tomber la mousseline. Voulez-vous me broder une robe?

— Bien volontiers, madame, quand ma nappe d'autel sera finie.

— Vous payent-ils bien cher pour cela, les bons Pères?

— La chapelle n'est pas bien riche, madame.

— Mais, enfin, que gagnez-vous ainsi?

Yvonne redressa la tête avec une naïve fierté.

— Je gagne douze sous par jour, madame.

M^{me} de Saint-Sever fit un geste de stupeur. Elle n'imaginait point, la grande dame qu'elle était, cette insuffisance de salaire en regard d'un travail exquis, opiniâtre et sans relâche.

Aider cette honnêteté laborieuse en rétablissant plus

23 Février, 30 Avril 1715, 26 Décembre 1716, 28 Aoust 1717, 4 Avril 1719, 6 Avril, 17 Septembre 1720, 21 Février, 26 Septembre 1721, et 26 Janvier 1723, et qu'enfin par l'Arrest du Conseil du 14 Juillet 1723, rendu pour assurer dans ladite Ville d'Etampes les fonds nécessaires aux besoins des Hôpitaux, il étoit ordonné que l'Octroi y établi sur les Vins et Eaux de Vie seroit perçu sur tous les Habitants, même les Ecclésiastiques Nobles, Communautés Seculieres et Regulieres, et autres Privilégiez, exempts et non exempts, et sur tous ceux qui prétendroient devoir estre compris sous les dites Dénominations; et comme il s'agissoit de l'exécution de ces Arrests émanés du Conseil, ensemble de l'interprétation desdites Lettres Patentes dudit jour 28 Octobre 1727, le Suppliant ne pouvoit s'adresser qu'au même Tribunal. Requerant à ces causes, qu'il plust à Sa Majesté sur ce lui pourvoir. Veu ladite Requête, la Sentence des Officiers de ladite Election d'Etampes dudit jour 23 Mars dernier, et autres Pièces attachées à ladite Requête. Ouy le Rapport du Sieur Le Peletier, Conseiller d'Etat ordinaire et au Conseil Royal, Contrôleur Général des Finances, LE ROY EN SON CONSEIL, a ordonné et ordonne que l'Edit du mois d'Octobre 1644, celui du mois d'Aoust 1717, et les Arrests du Conseil des 16 Novembre 1688, 7 Aoust 1714, 23 Février et 30 Avril 1715, 26 Décembre 1716, 28 Aoust 1717, 4 Avril 1719, 26 Avril, 17 Septembre 1720, 21 Février et 26 Septembre 1721, et 26 Janvier 1723, ensemble celui du 14 Juillet 1723, rendu en faveur des Hôpitaux, et la Contrainte décernée, visée et scellée lesdits jour premier, 5 et 6 dudit mois de Mars contre ledit Parisot, seront exécutés selon leur forme et teneur; et en conséquence, sans s'arrêter à la Sentence des Elds d'Etampes dudit jour 23 Mars dernier, que Sa Majesté a cassée et annulée, a ordonné et ordonne que ledit Parisot et autres Archevêques de ladite Ville d'Etampes ne jouiront, tant pour le passé que pour l'avenir, d'aucune exemption soit des Droits des Fermes de Sa Majesté, soit des nouveaux octrois réservés aux Hôpitaux, sans préjudice néanmoins des autres Privilèges portés par les Lettres Patentes dudit jour 28 Octobre dernier et non révoqués; condamne ledit Parisot aux dépens faits en ladite Election, suivant la taxe qui en sera faite par le Président en icelle, que Sa Majesté a commis et commet à cet effet, et sera le present Arrest exécuté nonobstant toutes oppositions et autres empêchemens, pour lesquels il ne sera différé. Fait au Conseil d'Etat du Roy, tenu à Versailles le vingt-cinquième Mai mil sept cent vingt huit. Collationné. Signé, DE VOUGNY.

Novembre.

Nous sommes en novembre, et du front de l'année, Un par un, l'ensemble se détachent les jours; Et la feuille des bois par la lixe entraînée, Tombe, et l'eau du ruisseau l'emporte dans son cours. (Emile PÉREZ, sonnets.)

Novembre est le mois précurseur de l'hiver, comme le vent emporte les feuilles des arbres, il nous rappelle que le temps a emporté nos beaux jours. Pendant le cours de l'année, l'Eglise catholique a célébré les divers mystères de la religion; de plus elle a mis chaque jour de l'année sous la protection spéciale d'un habitant du ciel. Mais comme l'année est loin de compter autant de jours que les cieux ont d'étoiles, l'Eglise a voulu couronner toutes les commémorations particulières par une commémoration générale.

Des nombreux temples païens qui existaient à Rome, un seul fut préservé et subsiste encore, c'est le temple de tous les dieux, le Panthéon; la capitale du Paganisme, dit le comte de Maistre, étoit destinée à devenir celle du Christianisme; et le temple qui, dans cette capitale, concentrait toutes les forces de l'idolâtrie, de-

justement l'équilibre entre le travail et le salaire ne lui vint pas à l'esprit. Mais s'attacher cette habile ouvrière, pour en tirer un excellent parti au profit de sa vanité, lui parut une très-bonne inspiration. — Dites-moi, Petite-Prune, voulez-vous travailler pour moi? Pour moi seule?... — Cela ne se peut pas, madame. Les maisons qui m'emploient seroient trop mécontentes, et viendraient me faire des reproches. — Alors, abandonnez-les tout à fait. Venez à l'hôtel de Saint-Sever, pour vous y occuper uniquement de ma toilette. Yvonne ouvrit les yeux d'un air de doute. Elle ne comprenait pas bien cette brusque proposition. Une autre personne, assise dans la salle commune, l'avait, au contraire, fort bien comprise. La veuve Laysour sortit de son angle et vint mettre son visage chagrin à côté du brun visage de Petite-Prune.

— Il me semble, dit-elle d'une voix sèche, que madame de Saint-Sever offre à Yvonne les fonctions correspondant à celles de femme de chambre. — C'est à peu près cela... Oui, en effet, répondit Anne-Marie étonnée de cette apparition disgracieuse dans le cadre de la fenêtre. — Grand merci, madame, pour Yvonne, reprit non moins agréablement la veuve. — J'aurais rémunéré comme il convient le talent de cette enfant. — Yvonne n'aurait plus été aussi indépendante qu'elle est pauvre, aussi fière qu'elle est obscure. Ma-

vait réunir toutes les lumières de la foi. Tous les saints à la place de tous les dieux !

C'est à l'occasion de la dédicace du Panthéon au vrai Dieu, sous l'invocation de la sainte Vierge et des Martyrs que Boniface IV établit la fête de tous les Saints. A partir de cette consécration qui eut lieu le 13 mai, le Panthéon prit le nom de *Sainte Marie aux-Martyrs*. C'est au IX^e siècle, que Grégoire IV ordonna que cette fête qui se célébrait le 12 mai serait reçue généralement dans toute la chrétienté, et la fixa au 1^{er} novembre.

Châteaubriant dans le *Génie du Christianisme* donne l'explication suivante de l'origine de la fête des Morts :

« La religion non satisfaite de donner des prières et des bénédictions à chaque cercueil, a couronné les choses de l'autre vie par une cérémonie générale, où elle réunit la mémoire des innombrables habitants du sépulchre; vaste communauté des morts, où le grand est couché auprès du petit; république de parfaite égalité, où l'on n'entre point sans ôter son casque et sa couronne pour passer par la porte abaissée du tombeau. »

La commémoration des Morts a été établie à la fin du X^e siècle par saint Odilon, abbé de Cluny. Dans toutes les liturgies la commémoration des Morts occupe une place distincte, et elle était même en usage dans le Paganisme. Les Romains la célébraient au mois de février.

Faits divers.

— Un cultivateur vient d'imaginer un moyen de protéger la vigne contre les gelées d'avril et de mai. Après la vendange et un labour convenable, il sème dans la vigne du seigle qui, grandissant au printemps, entoure et cache les jeunes bourgeons, ou tout au moins en protège un grand nombre. Dès que le froid n'est plus à craindre, il coupe le seigle, qui sert à nourrir le bétail. Double profit.

— Au moment où nos savants astronomes se dirigent vers plusieurs points du globe, pour observer le passage de Vénus sur le soleil, il est à propos de rappeler la malencontreuse aventure arrivée en 1761 et 1769, à l'astronome Le Gentil, en semblable circonstance. Nous en trouvons le récit dans les *Etudes sur l'Astronomie* par Flammarion :

« L'astronome Le Gentil se rendit, en 1761, à Pondichéry, pour observer le passage de Vénus sur le soleil. Il eut la douleur de voir la planète arriver sur le soleil, avant qu'il eût pu débarquer, c'est-à-dire en des conditions qui rendaient impossible toute observation précise. Alors, il eut le courage et la persévérance d'attendre là huit longues années, pour observer le second passage en 1769 et de faire les plus laborieux préparatifs pour rapporter à l'Académie des sciences d'excellentes observations.

« Le ciel est toujours pur, là-bas. Hélas ! le sort voulut qu'à l'instant du phénomène, le ciel se couvrit tout juste pour cacher le soleil et s'opposer à l'observation.

« Un nouveau passage ne devant avoir lieu que 105 ans après, en 1874, le malheureux astronome prit le parti de revenir en France, et il faillit périr en mer.

« Voilà une expédition peu favorisée du Ciel ! »

Flammarion, qui raconte cette anecdote, émet cette réflexion plaisante : « que le nom de Le Gentil ne le protégea point contre le mauvais caprice de Vénus. » C'est une preuve que le front des savants daigne parfois se déridier un peu.

dame de Saint-Sever est bien libre de donner à la petite ouvrière un surnom spirituel, jeu de belle dame, cela, mais d'en faire sa servante, sa chose, ah !... non... non, les Laysour, si bas qu'ils soient, n'en sont pas là.

Rien ne saurait donner une idée de l'amertume consensée de ces paroles que la jeune femme stupéfaite reçut en plein orgueil.

A la place du bienfait qu'elle croyait offrir, on lui montrait une humiliation, presque un outrage. Et qui donc se permettait de recevoir ainsi ce qu'elle voulait bien proposer? Une malheureuse femme, dont la misère était évidente, à en juger par l'aspect du pauvre logis, qui livrait ses secrets par la fenêtre ouverte.

Quatre chaises de paille autour des murs nus, une table dévernie, une vierge de plâtre sur une commode de noyer et deux corbeilles à ouvrage, pleines de linge à façonner, c'était tout l'ameublement de cet intérieur.

Un petit rire siffla sur les lèvres pincées d'Anne-Marie incapable de comprendre le cri de vrai grandeur échappé à la pauvre veuve.

— Où la vanité se niche-t-elle, mon Dieu ! fit-elle avec un haussement d'épaules miséricordieux. Bonsoir, Petite-Prune, ne perdez pas tout à fait vos jolis yeux sur cette dentelle; gardez-les pour voir ressusciter l'indépendance des Laysour.

Et, sur ce persiflage, dont elle voulut faire sa petite vengeance, M^{me} de Saint-Sever s'éloigna majestueusement.

Yvonne reprit son aiguille avec un sourire triste. Elle savait, par une expérience déjà vieille de dix ans, que de ce côté ne lui venait guère que des banalités ou des coups d'épingles.

Le Bal des Femmes grasses.

Le *Courrier des Etats-Unis* rend compte du festival annuel des dames grasses, qui a eu lieu dernièrement à l'hôtel Taylor, à Pleasant Valley. Cette fête, calquée sur le modèle de celle des hommes gras, consiste en un dîner aux huîtres et un bal. Il n'y a eu qu'un incident digne d'être signalé. Le reporter du journal de New-York, cédant à de perfides conseils, a invité une dame de 236 livres à faire un tour de valse. Il espérait qu'elle refuserait; mais elle a accepté, et il se repentira toute sa vie de son invitation. Le thermomètre marquait 88 degrés à l'ombre de cette dame. Le malencontreux reporter a failli se disloquer le bras dans ses efforts pour entourer ce qui tenait lieu de taille à sa danseuse.

Soulevant son cavalier comme une plume, elle l'a entraîné dans un tourbillon vertigineux, et il n'a conservé que juste assez de connaissance pour entendre tomber l'un après l'autre sur le parquet sonore les boutons successivement arrachés de son col, de ses poignets, etc. Mais, si déplorables que fussent ces chutes, elles n'étaient que le prélude de la catastrophe finale. Tout à coup la dame obèse a glissé et s'est étalée à la prussienne sur le plancher qui en a gémi, moins toutefois que son cavalier, qui, après deux ou trois vains efforts pour remonter sa danseuse, s'est éclipé tout honteux et jurant qu'il avait valsé pour la dernière fois avec une dame de ce calibre. L'accident n'a pas eu de suites fâcheuses pour celle-ci, grâce à la sage précaution qu'elle avait eue, pour se remettre d'une alerte si chaude, d'avaler sur le pouce quatre-vingts et quelques huîtres.

Les premières Moissonneuses.

Depuis quelques années, il est beaucoup question, dans les concours agricoles, de l'avantage que présentent les machines dites *Moissonneuses*. Dans un discours lu à la dernière séance publique de la *Société d'Agriculture du département de la Marne*, par M. Savy, membre de cette société, nous trouvons sur l'invention des Moissonneuses, les curieux renseignements suivants :

« Les Gaulois partageaient leur temps entre la guerre et les champs, et ils semblent avoir été les maîtres des Romains dans l'art de cultiver la terre : on leur doit l'invention de la charrue à roues, qui remplaça l'araire de Virgile; — du crible en crin, — et l'emploi de la Marne comme amendement. Les premiers aussi ils se servirent d'une machine à Moissonner. L'intérêt que nous portons tous à l'agriculture me fera pardonner une courte digression en faveur de cette machine. Voici ce que Plinius écrivait il y a dix-huit siècles :

« Dans les plaines des Gaules on se sert d'une grande caisse portée sur deux roues et dont les bords sont garnis de dents. Un bœuf attelé derrière cette machine la pousse en avant à travers les blés; et les épis, relevés par les dents qui les saisissent, tombent dans la caisse.

« Telle fut la première Moissonneuse inventée pour remplacer la main-d'œuvre; on doit remarquer toutefois que dans le travail opéré, la paille n'était pas séparée du sol.

« Au VI^e siècle, Palladius, fils d'un préfet des Gaules, donne de nouveau dans son traité de *Re rustica*, une description détaillée de cette machine, ajoutant qu'on pouvait dépeuiller un champ très étendu en un jour, sans moissonneurs et à l'aide d'un seul bœuf. »

VARIETES.

FEU ROUSSELOT

NOUVELLE COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

I.

Il y a en ce moment une sorte d'épidémie contre laquelle on n'a pas encore trouvé de vaccin, et qui pour-

Coups d'épingles inconscients peut-être, et toutefois piquants.

Plus petite, on l'appelait parfois pour lui donner des bonbons. Maintenant, on la louait de son talent de brodeuse; tout cela du bout des lèvres, en mêlant, aujourd'hui comme autrefois, des railleries aux dragées, ou des sobriquets aux louanges.

A vrai dire, la jeune fille s'inquiétait assez peu de celui qui venait de lui être donné. Qu'était-ce autre chose qu'un mot qui vole, qu'un caprice qui passe ? Elle se trompait en cela.

Une heure après, M. de Kerjégan sortit avec sa fille et dit en jetant un coup d'œil à la fenêtre étroite où brillaient les yeux noirs de la fillette :

— Voyez donc, Isabelle, comme Petite-Prune est la bien nommée.

M^{me} de Kerjégan approuva de sa tête et passa.

Le soir, M. de Saint-Sever vint faire sa partie de wisth accoutumée. Lui, qui, d'ordinaire, ne songeait à rien, songea tout à coup au bon mot de sa femme.

— Eh ! Petite-Prune ! fit-il en s'approchant de la bicoque.

Yvonne s'avança machinalement.

Il éclata de rire, de ce rire épais qui secouait comme un jonc son buste colossal.

— C'est qu'elle vient à l'appel ! s'écria-t-il. Elle se reconnaît, l'enfant.

Yvonne rougit un peu. Elle ne se sentait plus si petite fille que cela.

— Oui, Monsieur, répondit-elle, je me reconnais à merveille; je suis petite, brune, point belle, maigrelette même, si vous tenez à la justesse absolue de la compa-

rait s'appeler la *fièvre d'or*. Chez les jeunes gens même, elle détruit toute sensibilité, toute croyance, tout bonheur, et...

Mais à quoi bon un préambule? Si ce récit contient une morale, laissons-la donc en ressortir toute seule, et franchement entrons en matière.

Anatole Rousselot n'était pas, au demeurant, un méchant garçon; mais il voulait devenir millionnaire... comme tout le monde. Hors de la fortune il ne voyait pas de salut. C'était là son unique rêverie, son seul amour. Pauvre Anatole !... Et il avait vingt-cinq ans ! Mais, que voulez-vous ! Un hasard l'avait placé chez un coulisier de la Bourse : c'est une atmosphère où l'on vieillit vite.

Tous ceux d'ailleurs qui l'entouraient pensaient de la même façon, hormis un seul, un ancien camarade, un véritable ami; on le nommait Prosper Desroches. C'était un artiste, un peintre, épris uniquement de son art, satisfait de sa médiocrité, tout au travail, tout à l'espérance, tout aux doux épanouissements du cœur, en un mot un jeune homme vraiment jeune et surtout vraiment heureux. C'est en vain qu'Anatole le pressait de se jeter aussi dans les hasards de la spéculation, c'est en vain qu'il avait voulu se charger de ses économies, afin de les multiplier rapidement par l'agiotage.

— Jamais, répondait invariablement Prosper; si je montais une seule fois l'escalier de la Bourse, si un seul de mes pauvres petits écus se métamorphosait trop facilement en louis d'or, la contagion peut-être me gagnerait aussi. Je ne veux pas. Si la fortune a fantaisie de me sourire, je ne suis pas assez sot pour lui faire la grimace; mais qu'elle vienne à moi par le travail, par la gloire, sinon, non ! Artiste je suis, je reste artiste !

Puis, morigénant à son tour Anatole :

— Prends garde ! ajoutait Prosper, tu n'as encore que l'ambition de la richesse, tu es très-jeune encore, tu es bon. Mais prends garde au jour où ton rêve se réalisera; prends bien garde que les premiers cent mille francs ne te changent le cœur en un lingot d'or ! J'attends ce moment-là avec une certaine anxiété, je ne te le cache pas. Quoi qu'il arrive, je serai toujours ton ami; mais qui sait ? peut-être ne seras-tu plus le mien; c'est là la pierre de touche.

— Vienne donc promptement l'épreuve, conclut Anatole, et nous verrons bien !

Au moment même où il prononçait ces mots, la porte cria, et dans l'entre-bâillement apparut tout à coup la burlesque tête du concierge.

— Une lettre pour M. Rousselot, dit-il.

— De quel endroit ? fit Anatole.

— De Normandie, à ce que je puis voir, Monsieur; elle est timbrée de Cherbourg.

— Je ne connais personne de ce côté là.

— Elle est affranchie, Monsieur.

— En ce cas, donne toujours !

Et il ouvrit la lettre négligemment.

Mais à peine eut-il lu la première ligne, qu'il jeta soudain un grand cri et que le papier se prit à trembler convulsivement entre ses mains.

Qu'as-tu donc ? demanda Prosper.

— Lis toi-même.

Le visage d'Anatole resplendissait de joie.

Etonné, Prosper à son tour abaissa les yeux vers la lettre.

Elle était signée Pichard, homme d'affaires, et voici littéralement ce qu'elle contenait :

« Après bien des recherches, j'ai pu retrouver enfin vos traces, et je m'empresse de vous aviser de la mort de votre cousin Mathieu Rousselot, qui vous a institué son légataire universel. Hâtez-vous de venir, croyez-moi, car il y a par ici des collatéraux déconfits et très-

raison. Je suis, non pas une appétissante prune de vos vergers, mais une humble prunelle de vos haies, et M^{me} de Saint-Sever a trop d'esprit pour s'être trompée à mon endroit, si elle a pu se tromper à d'autres.

Elle débita ce discours tout d'une haleine, l'accompagnement d'un salut bref et fit un pas en arrière, ce qui contraignit le gros gentilhomme à reculer également pour ne pas paraître la vouloir rejoindre.

— Hé ! Hé ! dit-il en frottant ses larges mains qui n'avaient absolument rien d'aristocratique, vous avez, ma chère enfant, la langue prompte et la dent pointue. Serait-ce par hasard, Jean Laysour, le savant, qui vous aurait si bien instruite.

— Jean Laysour n'est point ici, Monsieur, vous le savez bien, dit la voix dure de la veuve.

— Il y vient, j'imagine, assez souvent pour aider à l'éducation de sa sœur.

Yvonne eut un léger frisson d'impatience.

— Il y vient trop rarement pour cela, Monsieur, dit-elle; je voudrais lui devoir le bienfait de l'instruction, qu'il eût été si capable de me donner; mais le peu que je sais ne m'est pas venu de lui, malheureusement.

La jeune fille prononça ces paroles avec une animation singulière; et il s'y mêlait de l'admiration et du regret, de la tendresse et de la jalousie.

M. de Saint-Sever regarda l'hôtel de Kerjégan dont les fenêtres éclairées étendaient au travers la cour sombre de longues raies lumineuses.

CLAIRE DE CHANDENEUX.

(La suite au prochain numéro.)

possessifs. L'héritage en vaut la peine, du reste : il se monte, pour le moins, à vingt mille livres de rente.

— Eh bien, fit majestueusement Anatole, dont les premiers transports commençaient à se calmer, eh bien, l'heure que tu demandais sonne dès à présent... l'heure de la pierre de touche... et mon premier mouvement est de l'emmener avec moi dans mes nouveaux domaines. Qu'en dis-tu ?

— Je dis que j'accepte, saperlotte ! réparé joyeusement Prosper. Le temps seulement d'aller quérir mon bagage d'artiste, et je suis à vous, monseigneur.

Hâte-toi donc, nous partons ce soir.

Dès le soir même, effectivement, les deux amis se mettaient en route.

II.

Le post-scriptum de la fameuse lettre indiquait la route à suivre, et recommandait, en outre, d'avoir recours au télégraphe électrique pour aviser l'homme d'affaires du jour où l'on arriverait, afin que la voiture du défunt pût venir au-devant de l'héritier.

Le lendemain au matin, les deux voyageurs étaient au Havre et s'embarquaient immédiatement sur le paquebot de Cherbourg.

La traversée fut magnifique. Il était trois heures tout au plus lorsqu'on entra dans le port.

La foule se pressait sur le quai. Un peu plus loin, plusieurs voitures attendaient, les unes publiques, les autres particulières.

L'un de ces équipages sans doute est le mien, dit en se rengorgeant Anatole. Voyons un peu si nos gens sauront deviner leur nouveau maître !

Déjà les ponts volants avaient été jetés, déjà les voyageurs s'empressaient de sortir du bateau à vapeur.

Nos deux amis laissèrent passer tout le monde devant eux. Suivant l'expression présomptueuse d'Anatole ils attendaient que quelque grand laquais, galonné sur toutes les coutures, s'avancât cérémonieusement pour se mettre à leurs ordres.

Tous les domestiques qui se trouvaient sur le quai reconnuèrent promptement leurs maîtres respectifs, tous les carrosses présents ne tardèrent pas à disparaître. Il en fut de même des omnibus et des piétons. Finalement il ne resta plus sur le lieu du débarquement que nos deux amis.

Je me trompe ; à l'angle d'une rue voisine, on apercevait encore une rustique carriole attelée de deux massifs chevaux de labour qui, fort modestement, achevaient une boîte de foin gisant sur le pavé.

Non loin de là, l'automédon, qui, sans doute, avait conduit ce pitieux équipage, se promenait de long en large. C'était un bonhomme d'une soixantaine d'années environ, au regard clignotant, au sourire malicieux ; ses vêtements annonçaient un paysan aisé ; ses allures et son regard dénotaient évidemment que, lui aussi, il attendait quelque voyageur.

En effet, lorsqu'il ne resta plus devant le débarcadère que nos deux amis qui s'entre-regardaient étonnés, le bonhomme s'avança tout à coup vers eux et leur dit : — L'un de ces messieurs se nomme probablement Anatole Rousselot ?

— C'est moi, bonhomme, fit l'héritier.

Puis, montrant le vieux carrosse burlesque :

— Ah çà ! est-ce que ce serait là l'équipage du cousin Mathieu ?

— C'est sa propre carriole, monseigneur ; et, si vous tenez à arriver pour le dîner, je vous engage à y prendre place tout de suite, car nous avons trois bonnes lieues à faire parmi les chemins rocailleux de la côte.

Tout en donnant cette explication avec la plus respectueuse politesse, le vieux Normand regardait en dessous les deux voyageurs, et notamment Anatole, d'une façon toute particulière.

Celui-ci s'était retourné vers Prosper, et, avec un grand geste dédaigneux :

— Quel commencement ! avait-il dit. Ma foi, si la route répond à ce début, gare mes illusions !

— Bah ! bah ! jette donc ton orgueil à la mer, plaisante l'artiste, pense au solide, mon bon, c'est là ton affaire ! Quant à moi, cette voiture ne m'offusque pas tant les yeux, et je m'en contenterais fort bien si j'avais l'honneur d'en être l'heureux possesseur ; c'est un vrai carrosse du temps de Louis XIII, ventre saint-gris ! Il me semble, en montant là-dedans, que je m'appelle Van Dyck !

— Je n'ai pas l'air, moi, de m'appeler Rothschild. Enfin, que veux-tu ? En route, la vieille patache.

Le paysan n'attendait que cet ordre pour faire claquer son fouet ; les lourds chevaux s'ébranlèrent, et l'on ne tarda pas à gravir la magnifique côte qui s'élève au-dessus de Cherbourg.

A chaque tour de roue, le panorama se creusait, s'élargissait davantage encore en déroulant avec une sorte de coquetterie ses pittoresques merveilles.

— Monsieur, dit enfin l'espèce de cocher qui paraissait de plus en plus mécontent de la malveillante vanité de son nouveau maître, monsieur, voilà soixante années et plus que je n'ai pas quitté le cousin Mathieu,

et je dois à sa mémoire de vous dire que, s'il revenait par hasard de l'autre monde, il ne serait nullement satisfait de la reconnaissance et des façons de son héritier... sauf votre respect, monsieur.

Cette voiture n'est pas la dernière mode, c'est possible ; ces chevaux ne sont pas des pur sang anglais, mais c'est en se contentant de ce rustique équipage que le cousin Mathieu a pu consolider en belles et bonnes terres les vingt mille livres de rente dont vous allez prendre possession aujourd'hui.

— Bonhomme !... soit. Mais ce que j'ai dit n'en est pas moins dit. Désolé si ma franchise vous fâche ; nous sommes tous comme ça dans le Cotentin !

Anatole réprima un premier mouvement de dépit. Prosper s'empressa de changer l'entretien.

— Ah ! fit-il, vous êtes du département de la Manche ?

— Oui, monsieur.

— Sapsristi ! je vous en fais mon compliment ; c'est un beau pays.

— N'est-ce pas, monsieur ? sourit avec orgueil le vieillard.

Et comme on arrivait au sommet de la côte, il arrêta ses chevaux.

(A suivre.)

Théâtre d'Étampes.

Dimanche 8 Novembre 1874.

LE SPHINX, drame nouveau en quatre actes, de M. Octave FEUILLET, de l'Académie Française.

Les deux Sourds, comédie en un acte, de M. Jules MOINEAUX.

Les Bureaux ouvriront à 7 h. 1/2. — On commencera à 8 h.

Etat civil de la commune d'Étampes.

NAISSANCES.

Du 31 Octobre. — BRISMUR Marie-Albertine, rue Saint-Jacques, 110. — Du 3 Novembre. SOMMAIRE Henri-Albert-Marcel, rue Basse-des-Groisnonnettes, 14. — 3. THOMAS Irène-Louise, rue Saint-Martin, 4. — 3. MASSEY Etienne-Auguste-Georges, rue Saint-Jacques, 82. — 3. REGNIER Victorine, rue de la Vigne, 4. — 5. VIEILLARD Henri, rue du Perray, 53. — 5. CAROLLEAU Céline-Julia, rue de l'Hôtel-de-Ville, 3.

DÉCÈS.

Du 31 Octobre. — BAUDET Juliette-Marie, 46 ans, rue de la Boucherie, 43. — 31. RIQUOIS Louise, 60 ans, journalière, femme Caillat, rue Saint-Jacques, 99. — Du 2 Novembre. ROUX Paul Alexandre-Eugène, 3 mois, rue Saint-Jacques, 131. — 3. REGNIER Victorine, 36 heures, rue de la Vigne, 4. — 5. GAUDRON Louise-Marguerite, 60 ans, journalière, veuve Martin, rue de la Boucherie, 16. — 5. COSSAT Anna, sans profession, 56 ans, veuve Caquard (Hospice).

Pour les articles et faits non signés : A. G. ALLIEN.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ANNONCES.

(1) DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

Suivant acte reçu par M^r Degommier, notaire à Lardy, le vingt-neuf octobre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré,

La Société ayant son siège à Iueville, formée sous la raison sociale LIÉBAULT FRÈRES, aux termes d'un acte reçu par ledit M^r Degommier, le vingt-neuf mai mil huit cent soixante-onze,

Entre M. Joseph-Auguste LIÉBAULT et madame Louise-Isidore BOUDIGNON, sa femme, d'une part ; Et M. Ferdinand LIÉBAULT et madame Rosalie-Victorine MERCIER, sa femme, d'autre part ;

Tous demeurant à Iueville, pour l'exploitation en commun de leurs établissements de beurriers-coquetiers-fruiliers, et la culture ainsi que l'exploitation de tous les biens immeubles dépendant de la communauté d'entre M. et madame Liébault-Boudignon, et de ceux appartenant en propre à chacun d'eux, ayant commencé à courir le premier février mil huit cent soixante-onze, et devant finir le premier septembre mil huit cent soixante-seize,

A été déclaré dissoute à partir du onze novembre mil huit cent soixante-quatorze.

Extraits dudit acte de dissolution ont été déposés le six novembre mil huit cent soixante-quatorze, aux greffes du Tribunal de commerce d'Étampes et de la Justice de paix de La Ferté.

A LOUER POUR ENTRER EN JOUISSANCE À LA S^{te}-JEAN PROCHAINE, UNE MAISON A usage de DÉBIT DE BOISSON, exploité par H. DARDON, Situé rue Saint-Jacques, n^o 78. S'adresser chez M^{me} SIMON, Aubourg, Étard, n^o 25.

APPARTEMENT A LOUER PRÉSENTEMENT Aubevoir du Mouton, Rue des Cordeliers, à Étampes. S'adresser à M. LEMAITRE, télégraphique.

A VENDRE UNE CALÈCHE Pouvaient être attelée d'un ou de deux chevaux. Prix... 1,500 fr. S'adresser au Cocher, à Vaudouleurs.

AVIS Le Sienr MATHIEU-LIMET, maître d'hôtel à La Ferté-Alais, se charge de tondre les Chevaux dans le plus bref délai. S'adresser chez M. GUILLOTEAU, au Coq-en-Pâte, à Étampes.

MAISON PERICHON 11, Rue Darnatal, 11, A ÉTAMPES. On demande de suite DEUX APPRENTIS.

A LOUER pour entrer en jouissance par la levée des gurets au mois d'avril 1875, la FERME et le MOULIN de VOISINS, situés communes de Saint-Hilarion et Gazeran, canton de Rambouillet (Seine-et-Oise), contenant environ 140 hectares de terres et prés. S'adresser, pour visiter, sur les lieux, à M. Billaud, garde au château de Voisins.

Et pour les renseignements et pour traiter, à M^r MARIÉ, notaire à Rambouillet.

MALADIES DES YEUX Dr GAURAN Clinique, rue Saint-Antoine, 143. — Consultations gratuites à une heure : — consultations particulières à quatre heures ; rue Blondel, 7, Paris.

PAPIER BOURDEL (pharm.) (S. Cloud) Vegeto-Agglutinatif G'ÉRI'T : Coupures, Brûlures, Furoncles, Crevasses, Gercures, Engèlures, Cors, Varices et Hémorroïdes de toute nature. Le Papier Bourdel est imperméable sur la peau. Prix : Le rouleau 0,60 c.; le paquet de 12 feuilles 0,50 c. Dépôts chez les pharmaciens et herboristes.

Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAISSANT TOUTS LES DIMANCHES LISTE OFFICIELLE DE TOUTS LES TIRAGES Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc., etc. 4 fr. PAR AN pour Paris et les départements. En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris. ABONNEMENTS DESSAI, POUR 3 MOIS : 1 FRANC. (14-8)

Table with 6 columns: MARCHÉ d'Étampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol. Rows include various grains like Froment, Méteil, Seigle, Escourgeon, Orge, Avoine with their respective prices.

Table with 7 columns: DENOMINATION, Samedi 31, Lundi 2, Mardi 3, Mercredi 4, Jeudi 5, Vendredi 6. Rows include Rente 5 0/0, 112 00, 3 00 with their respective values.

PLUS DE DENTS GATÉES Par l'emploi du Dentifrice GOUILLARD. Recommandé par les sociétés médicales. Prix : 3 francs. Se trouve chez les principaux Pharmaciens et Parfumeurs.

GOVERNEMENT DU PÉROU DREYFUS FRÈRES & Co DE PARIS 24, BOULEVARD HAUSSMANN. Seuls Concessionnaires du GUANO DU PÉROU. GUANO DISSOUS du PÉROU. DEPOTS EN FRANCE: Bordeaux, chez M. Adolphe DOULAN. Brest, chez M. B. VINCIGUÈRE. Cherbourg, chez M. Eugène ELAIS. Dunkerque, chez MM. L. BOURDOUX et Co. Havre, chez M. E. FICQUET. Landerneau, chez M. E. VINCIGUÈRE. La Rochelle, MM. D'ORIGNY et FAUSTIN fils. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A. G. BOVÉ et Co. Meun, chez M. LE BARRIS. Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD. Paris, chez M. A. MIGNON-DUMIN. St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

L'OPINION NATIONALE Journal politique s'annonçant le soir. Tarifs: 64 f. — 6 mois, 32 f. — 3 mois, 16 f. — 1 mois, 5 f. 50. DÉPÔTES SOUSCRIPTIONS, MM. LEROYER (Rouen), BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE, JAZON (Seine-et-Marne), RAMEAU (Seine-et-Oise), FAYE (Lot-et-Garonne), O. DE LA FAYETTE (S.-et-M.), LÉON ROBERT (Ariennes), JULES GRÉVY (Jura), W. WASSER (Alger), E. CHARTON (Yonne), CRÉMIER (Alger), FOUCARD (Gironde), LÉON CONSTANTINE, GENERAL BILLOT (Corrèze), RONDEL (Isère), BOUCAU (Landes), TASSIN (Loir-et-Cher), TURETTE (Aisne), MILESSE (Vosges), WILSON (Indre-et-Loire). Ces noms caractérisent assez la politique suivie par l'Opinion nationale. En ce qui concerne les intérêts matériels : Cours de la Bourse, Cote des marchandises et denrées, Chroniques agricoles, L'Opinion nationale est, de beaucoup, le PLUS COMPLET de tous les JOURNAUX PARISIENS. S'abonner par Cartes postales ou Mandats adressés à l'Administrateur, 5, rue Coq-Héron, Paris. Les abonnés nouveaux ont droit à recevoir tout ce qui a paru du roman de Victor PERCEVAL, LE SECRET DU DOCTEUR, qui obtient un si légitime succès. Op. N. n^o 56.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Étampes, le 7 Novembre 1874.

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Étampes. Étampes, le 7 Novembre 1874.

Enregistré pour l'annonce n^o Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Étampes, le 1874.